

ILLETTRISME ET MAINTIEN EN EMPLOI : UN ENJEU CLÉ DE PRÉVENTION

Développer les compétences de base pour sécuriser les parcours professionnels

Dans un contexte de transformation des métiers, notamment lié à la transition numérique, la maîtrise des compétences de base est devenue indispensable. Ce document vise à sensibiliser les employeurs sur le sujet et les aider à repérer les salariés concernés pour favoriser leur maintien en emploi et prévenir les situations de désinsertion professionnelle.

1 — L'ILLETTRISME : UN MANQUE D'AUTONOMIE SOUVENT INVISIBLE

L'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme concernent des personnes scolarisées en France qui rencontrent des difficultés avec les compétences de base : lecture, écriture, calcul ou outils numériques. Il ne s'agit pas d'un manque de scolarisation, mais de compétences insuffisamment maîtrisées pour permettre une réelle autonomie dans la vie quotidienne et professionnelle, à savoir :

- *Illettrisme* : compétences langagières (lecture, compréhension, production...)
- *Innumérisme* : compétences mathématiques et cognitives (raisonnement, espace/temps...)
- *Illectronisme* : compétences numériques

DES STRATÉGIES DE COMPENSATION FRAGILES

L'illettrisme reste un **sujet tabou**, et les personnes concernées développent souvent des **stratégies pour masquer leurs difficultés**. Elles s'appuient sur la mémoire, des repères visuels ou encore l'aide ponctuelle de collègues ou de leur entourage. Ces stratégies, souvent discrètes et coûteuses en énergie, permettent de maintenir un équilibre au quotidien, mais celui-ci reste fragile et peut se rompre dès qu'un changement intervient : nouvel outil, évolution de poste ou changement dans l'organisation du travail.

DES IMPACTS MULTIPLES SUR LA VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Les difficultés avec les compétences de base ont **des répercussions qui dépassent le cadre du travail**. Elles peuvent se traduire par des freins pour comprendre des consignes, suivre un planning, remplir des documents ou utiliser des outils numériques...

Cela peut générer du stress, un sentiment de honte ou de dévalorisation, et conduire à éviter certaines situations par peur du jugement.

- Dans la vie quotidienne, elles peuvent **limiter l'autonomie** dans les démarches administratives, la gestion de la vie familiale ou encore les déplacements.
- Au travail, elles peuvent **freiner la compréhension** des consignes de sécurité, **l'utilisation** des outils numériques, **l'accès** à la formation ou encore l'évolution professionnelle, fragilisant ainsi durablement le parcours du salarié.

2 — CHIFFRES CLÉS : UN ENJEU POUR L'ENTREPRISE

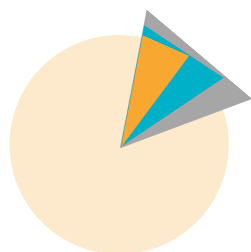
ILLETTRISME



1 personne sur 10
est concernée en France.



55 %
sont en emploi.



3.7 millions
de personnes de 18 à 64 ans en
difficulté avec les compétences de
base*, soit 10.5 %

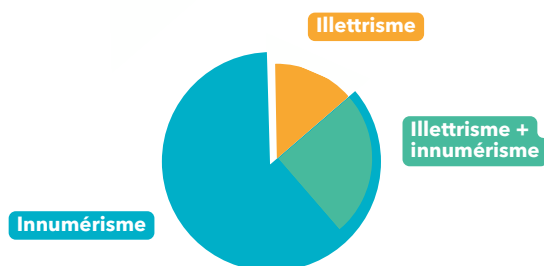
Parmi eux :

Innumérisme
3.2 millions
soit 9 %

Illettrisme
1.5 million
soit 4 %

* Difficulté dans au moins une des 4 compétences testées :
identifier les mots, comprendre ce qu'on lit, écrire, compter

**Les difficultés se cumulent pour un
quart des personnes**



26 %
des personnes sont confrontées aux deux
difficultés : en littératie et numératie

Source : enquête FLV 22-23, module « compétences » - France entière & personnes scolarisées en France

3 — COMMENT IDENTIFIER LES SALARIÉS CONCERNÉS ?

Soyez attentif à certains signaux



Retards fréquents
ou absences
répétées.

Difficultés à comprendre ou
à appliquer des consignes
données à l'oral ou à l'écrit.



Non-utilisation ou
mauvaise interprétation
des procédures écrites.

Réticence face
au changement.



Erreurs régulières,
sous-productivité.

Difficultés avec les calculs simples :
temps de travail, fiche de paie...



Non-respect des
règles d'hygiène
ou de sécurité.



Absence
de prise
d'initiative.



Difficulté à utiliser les outils
numériques (exemple :
ne répond pas aux e-mails).

4 COMMENT AGIR ?

ÉVALUER LE TAUX DE RISQUE DE MON ENTREPRISE : EV@GILL

Mesurer le risque d'illettrisme
dans mon entreprise en 5 minutes 

RENFORCER LES COMPÉTENCES : UN LEVIER DE MAINTIEN EN EMPLOI

Renforcer les compétences de base constitue un levier essentiel de maintien dans l'emploi : cela **sécurise les parcours professionnels et favorise la confiance en soi ainsi que l'autonomie**. Cela ouvre également des perspectives concrètes d'évolution professionnelle, de mobilité et d'insertion durable dans l'emploi.

Ces compétences doivent être prises en compte dès l'entrée dans la vie active et tout au long du parcours professionnel. Pour les entreprises, l'enjeu est d'accompagner leurs salariés dans la maîtrise de ces **compétences**. Pour cela, l'employeur peut s'appuyer sur **plusieurs acteurs** :

1. Les Opérateurs de Compétences (OPCO), qui proposent des formations adaptées aux métiers.
2. La **Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (CPDP)** :
 - Elle propose un **atelier aux adhérents** en partenariat avec l'ANLCI ;
 - Elle peut être sollicitée pour un premier bilan des situations.

L'enjeu est de **favoriser un repérage précoce afin de mettre en place des actions de formation adaptées, tout en dédramatisant ces situations** : il n'y a ni honte ni fatalité, mais des solutions concrètes pour accompagner chacun.

SOLLICITER NOTRE CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (CPDP)

La CPDP de l'AIMT13 accompagne les entreprises et les salariés pour prévenir les situations de fragilité et de favoriser le maintien en emploi.

- Elle peut être sollicitée **par tout acteur de l'entreprise, par le salarié lui-même**, par tout intervenant via le médecin du travail, ainsi que par les organismes d'Assurance Maladie, les partenaires du maintien en emploi ou tout acteur médico-social.
- Son objectif est de **prévenir les situations de rupture de parcours professionnel** (absentéisme, restrictions, inaptitude...) **et de soutenir l'adaptation ainsi que l'inclusion au travail**. La CPDP s'appuie sur le logiciel Eva, adapté aux salariés.
- La **demande d'intervention** peut être effectuée par mail, à tout moment, dès qu'un besoin d'appui, de conseil ou d'accompagnement est identifié, **en remplissant le formulaire dédié**.

cme@aismt13.fr | 06 74 97 98 79



Plus d'informations sur
la prévention et la santé au travail ?
Flashez le QR code
et découvrez notre biblioprev'

SANTÉ
AU TRAVAIL

AIMT13

prévenir
les risques
professionnels